

L'économie verte à Mayotte

Concilier croissance et environnement, l'enjeu majeur du développement économique de Mayotte ?

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) publie une note sur l'économie verte¹ à Mayotte. Cette note vise à définir l'économie verte ainsi que son poids en termes d'entreprises et d'emplois dans le tissu économique mahorais et à dresser les enjeux et les perspectives de croissance des principaux secteurs d'activité.

DEVELOPPER MAYOTTE SANS ALTERER LES MILIEUX NATURELS

Tout l'enjeu de l'économie verte à Mayotte réside dans la conciliation d'une part d'un développement économique et démographique accéléré, et de l'autre, de la préservation des spécificités environnementales. La raréfaction et la pollution des ressources en eau, la pollution des sols et de l'air, la déforestation, l'érosion des sols, l'envasement du lagon, la perte de la biodiversité sont autant de sujets que l'économie verte peut englober.

UN POIDS ENCORE LIMITÉ DANS LE TISSU ÉCONOMIQUE MAHORAIS

A ce jour, avec seulement 0,8 % des entreprises mahoraises, le secteur est encore embryonnaire à Mayotte. La faible part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, la gestion des déchets encore balbutiante et le système d'assainissement sous-dimensionné témoignent de marges de progression importantes. Malgré de nombreux projets en cours, les perspectives relèvent encore de l'incertitude quant à leur réalisation.

DES MARGES DE PROGRESSION IMPORTANTES

Néanmoins, la stratégie de développement ne reste pas atone et un certain dynamisme commence à s'amorcer auprès des Organisations de la société civile (OSC) et des pouvoirs publics. L'ensemble des enjeux identifiés répond à un important besoin de structurer mais aussi de financer. Or, les financements sont présents à Mayotte et ce sous plusieurs formes. Le principal défi réside donc dans la stratégie que les OSC doivent adopter afin de pouvoir solliciter ces financements. De plus, la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), le Plan global transports et déplacements de Mayotte (PGTD), le Plan Climat-air-énergie territorial (PCAET), la Stratégie biodiversité pour le développement durable de Mayotte sont autant de documents sur lesquels les acteurs peuvent se reposer pour pérenniser les éco-activités à Mayotte, qui vont de pair avec l'affirmation d'une volonté politique forte de les appliquer.

[Lien vers la publication sur le site de l'IEDOM](#)

¹ Selon la définition du Commissariat Général au Développement Durable, l'économie verte englobe 39 activités qui concourent à la protection de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles. Il s'agit principalement de l'assainissement et de la gestion des eaux usées, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, du traitement des déchets et de la gestion des espaces naturels.